

# Avis public

Le Plateau-Mont-Royal

# Montréal



## ASSEMBLÉE PUBLIQUE

**Projet du Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir notamment les objectifs et les critères applicables à l'approbation des projets d'agrandissement et de construction (2019-09)**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné aux personnes intéressées:

QUE le conseil d'arrondissement a adopté, aux termes de sa résolution CA19 25 0201 du 3 juin 2019, le projet du *Règlement modifiant le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2005-18) et le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277) afin de revoir notamment les objectifs et les critères applicables à l'approbation des projets d'agrandissement et de construction (2019-09)*;

QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (chapitre A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une assemblée publique le **mardi 18 juin 2019, à 18 h**, au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, à la salle Plateau.

QUE lors de cette assemblée publique, le maire de l'arrondissement, ou tout autre membre du conseil désigné par ce dernier, expliquera ce projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

QUE ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Fait à Montréal, le 7 juin 2019

Le secrétaire d'arrondissement,  
Claude Groulx